

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2026

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la référence :

« livre II »,

la référence :

« chapitre V du titre II et le titre III du livre II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.